

BASSE-NORMANDIE

Axe 1 : Parcours professionnels

Module n°2 : Établir un plan d'action au regard de son parcours

Contexte

L'Anfh accompagne depuis plusieurs années les établissements publics de santé adhérents dans la construction d'une offre permettant la sécurisation des parcours professionnels des agents. La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet de valoriser son parcours professionnel afin d'obtenir une certification en reconnaissance d'un ensemble de compétences acquises lors de l'exercice d'une activité professionnelle ou bénévole. L'obtention d'un diplôme ou d'un titre par voie de VAE est une solution pour les professionnels « faisant - fonction », comme les aides - soignant(e)s ou IBODE mais également pour faire face aux difficultés de recrutement et à un manque de candidats pour les établissements de santé adhérents. L'Anfh renforce la formation des personnels s'engageant dans la démarche VAE en proposant une offre d'accompagnement collective et pour partie individualisée.

Objectifs

Variable selon les modules

Renseignements complémentaires

En présentiel avec des temps collectifs et des temps individuels

Programme

Après la réalisation du module 1 et réception de sa recevabilité, l'agent peut entrer sur ce module

Réaliser une synthèse des tests d'auto-positionnement réalisés lors du module 1 ; Identifier des potentielles dispenses au niveau du diplôme ; Identifier un potentiel besoin de formation complémentaire ou d'immersion ; Établir le parcours de formation individualisé et mettre en place le livret de suivi.

Public

Tout agent visant une reconnaissance des compétences pour l'exercice d'un métier du soin et qui souhaite s'engager dans une VAE.

L'agent doit avoir réalisé le livret 1 et obtenu sa recevabilité

**Exercice
2026**

**Code de formation
1-12**

**Nature
AFR**

**Organisé par
IFPRA**

**Durée
NON CONNUE A CE JOUR**

**Typologie
Préparation concours et examens**